



Conseil municipal du 26 juin 2019

Compte rendu

1-Morlaix Communauté : reconstitution de l'assemblée délibérante

A l'instar des autres communes de Morlaix Communauté, le Conseil municipal de Plougonven était appelé à se prononcer sur les modalités de la future reconstitution du Conseil communautaire. **A l'unanimité**, il s'est prononcé en faveur d'un accord local qui fixera à 51 le nombre de Conseillers communautaires, Plougonven conservant ses deux représentants.

2-Syndicat Départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF)

A l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé les conventions financières proposées par le SDEF pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public, dans la rue des sabotiers, au giratoire de Kervoazou et le long de la départementale vers la ZAC de Ker Etienne.

Accord également (**unanimité**) pour la réalisation de la phase 2 des travaux d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom à Saint-Eutrope. La participation de la commune s'élèvera à 22 400.00 € sur un total estimé à 63 400.00 € TTC.

3-Marchés publics

A l'unanimité, le marché de travaux pour l'aménagement de la rue du centre et la rue Joseph Lécuyer (518 688.00 €) et celui de l'aménagement de la Voie Communale 11 à Bourdidel (617 571.25 €) ont été attribués à la société Colas Centre Ouest, conformément aux propositions de la Commission des achats.

La commune va adhérer au groupement d'achat constituée par le SIMIF pour la fourniture et la maintenance des logiciels de gestion. Ce mandat ne concerne que la participation à l'appel d'offre, la commune restant libre de souscrire ou pas au marché (**unanimité**).

4-Espace coworking : règlement intérieur et tarifs

Un espace partagé de travail (coworking) attenant à la Maison pour Tous a été aménagé sur la place de la résistance. Le règlement intérieur de l'espace coworking et la convention de mise à disposition ont été présentés aux élus qui les ont approuvés **à la majorité**. Ces documents ont été rédigés pour encadrer le fonctionnement ce nouveau service ouvert notamment aux porteurs de projets. Les tarifs précisés dans le règlement distinguent les utilisateurs selon qu'ils soient « résidents » ou « nomades »,

	Nomade			Résident	
	½ journée	1 journée	10 jours	1 mois	1 année
Open space :	3.00 €	5.00 €	35.00 €	80.00 €	500.00 €
Location de bureaux partagés :	5.00 €	10.00 €	50.00 €	120.00 €	700.00 €
Location de bureaux privatifs :	7.00 €	12.00 €	70.00 €	/	/
Location de salle de réunion :	30.00 €	50.00 €	/	/	/
Tarif réduit :	1 ^{er} mois gratuit pour les porteurs de projets en open space				

5-Subventions 2019

Les subventions 2019 aux associations ont été votées **à la majorité**, sur proposition de la commission des finances :

Associations	Proposition	Associations	Proposition
Comité de jumelage Twinning	210.00 €	AFSEP (sclérose en plaques)	50.00 €
Comité des fêtes du bourg	500.00 €	Anciens combattants AAC	260.00 €
UCAP Union Commerçants Artisans	100.00 €	Section locale FNACA	260.00 €
Association culturelle	650.00 €	ASAD (soutien aux adultes en difficulté)	50.00 €
L'Embellie	50.00 €	La Pierre Le Bigaut	50.00 €
Eau et rivières de Bretagne	50.00 €	Association chaîne de l'amitié	125.00 €
ADAPEI (défense des handicapés mentaux)	40.00 €	Ligue des droits de l'homme	100.00 €
AFTC (traumatisés crâniens)	120.00 €	Addeski	60.00 €
APF (Association des paralysés de France)	45.00 €	Secours catholique – Caritas France	105.00 €
Les amis du Triskell	175.00 €	Secours populaire Français (Morlaix)	105.00 €
Céline & Stéphane – Leucémie espoir 29	50.00 €	Délégation communale DDEN (éducation)	40.00 €
France Alzheimer 29	50.00 €	Asso pour la restauration de l'église St Yves	100.00 €
Présence écoute (soins palliatifs)	50.00 €	Amicale du personnel de Plougouven	2 200.00 €
Rêves de clowns	50.00 €	Pompiers (allocation de vétéran)	700.00 €
Amicale des donneurs de sang	75.00 €	Indepen'Dance	50.00 €
Association des laryngectomisés de Bretagne	50.00 €	Associations sportives OMS	9 790.00 €

Vote **unanime** par contre pour le versement d'une subvention de 296.00 € au RASED, soit un euro par enfant, et d'un forfait de 72.50 € par enfant inscrit, au profit des écoles de la commune. La subvention aux écoles représente un montant total de 21 460.00 €.

6-Règlement de location des salles communales

Le règlement des salles communales disponibles à la location a été soumis au Conseil municipal lors de la séance du 26 avril 2019, puis modifié avant d'être transmis aux élus, pour avis. Ce document vise notamment à sensibiliser les utilisateurs des salles au respect du voisinage et aussi des locaux mis à disposition (**Approuvé à la majorité**).

7-Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service proposé par le Centre de gestion pour la protection de ses données, dans le cadre d'une adhésion territorialisée gérée par le service informatique de Morlaix Communauté.

8-Demande de subvention au titre des amendes de police

A l'unanimité, le Conseil municipal a autorisé la Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police, pour la réalisation de travaux de sécurité routière à Coatelan, et dans le bourg.

9-Date d'application des tarifs 2019 de cantine

Pour des questions pratiques, liées à la facturation, il est proposé au Conseil municipal de décaler la date d'application des tarifs de cantine du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2019. Les tarifs votés restent inchangés (**unanimité**).

10-Avis sur une installation classée au titre de la protection de l'environnement : EARL Bourven de Bodister

Sur demande de la préfecture, le Conseil municipal a débattu du projet d'extension présenté par l'EARL Bourven de Bodister en vue de procéder à l'extension de son élevage porcin à Plourin-lès-Morlaix. L'avis rendu est majoritairement favorable (malgré trois voix « contre » et huit abstentions).

11-Création d'une chambre funéraire : avis du conseil municipal

La société Poulichot a déposé un dossier pour la création d'une chambre funéraire dans les locaux anciennement occupés par La Nantaise des Eaux, à l'entrée de la ZAC de Ker Etienne. Les locaux modifiés comprendront deux salons de présentation, un salon d'attente et une partie technique.

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, le Conseil municipal de Plougouven a émis, **à la majorité (1 abstention)** un avis favorable au projet présenté.